

# RAPIDASPOM

## RÈGLEMENT DU TOURNOI

### ARTICLE 1 GÉNÉRALITÉS

BORDEAUX ASPOM ÉCHECS organise les RAPIDASPOM  
Le samedi au siège du club, (voir [www.aspomechecs.fr](http://www.aspomechecs.fr))

### ARTICLE 2 RÈGLEMENTS

- Les règles du jeu sont celles de la FFE et de la FIDE en vigueur. En particulier, l'article 5 de l'annexe A des Règles du jeu est applicable mais non l'article 4..
- Le tournoi est réservé exclusivement aux licenciés FFE et aux joueurs étrangers possédant un identifiant FIDE et provenant d'une fédération membre de la FIDE.
- Les appariements sont réalisés au système suisse (règles FIDE C.04).
- Seuls seront appariés à la première ronde les joueurs ayant fait vérifier leur licence et présents 15 minutes avant l'heure prévue pour le début de la ronde.
- La partie est perdue par forfait si le joueur est absent 5' après l'heure prévue pour le début.
- L'usage des téléphones portables est autorisé pour les médecins, agents en service de réserve ou d'astreinte afin de recevoir des appels téléphoniques.
- Il est interdit d'utiliser un système ou logiciel informatique quelconque.
- Il est interdit de sortir de la salle de jeu durant la partie.

### ARTICLE 3 HORAIRES

R1 à 14h300

### ARTICLE 4 CADENCE

Chaque joueur dispose de 12 minutes et 3 secondes par coup..

### ARTICLE 5 DROITS D'INSCRIPTION

Le tournoi est gratuit

### ARTICLE 6 DÉPARTAGES

Le départage des ex-aequo sera réalisé en appliquant successivement les systèmes suivants, dans cet ordre:

- 1 – Cumulatif
- 2 - Buchholz tronqué
- 3 – performance

### ARTICLE 7 PRIX

symboliques

### ARTICLE 8 ARBITRAGE

Arbitre principal: Alain Sallette, AE 1

### ARTICLE 9 COMMISSION D'APPEL

membres du Comité Directeur du club présents

MISE À JOUR 01/09/2025

L'organisateur et arbitre

Alain Sallette

